

Cent soixante-seizième session du Conseil de la FAO

Point 18 de l'ordre du jour: Rapport de la 52^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 21-25 octobre 2024)

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la 52^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), tenue selon des modalités hybrides du 21 au 25 novembre 2024.

Le rapport émanant de la session, disponible sur le site web du CSA, a été adopté par consensus et est présenté au Conseil pour approbation dans le document portant la cote C 2025/20.

Étaient présents à la session 121 membres du Comité et six États non membres. Parmi les participants figuraient un vice-premier ministre, 12 ministres, 6 vice-ministres et 3 secrétaires d'État, ainsi que des délégués d'institutions et d'organismes des Nations Unies, d'institutions financières régionales et internationales, de la société civile, d'organisations internationales de recherche agricole, d'associations du secteur privé et de fondations philanthropiques privées.

Je souhaiterais appeler l'attention du Conseil sur les points suivants:

1. Le Comité a pris trois grandes décisions, à savoir l'adoption des trois éléments ci-après:
 - a) les recommandations de politique générale sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, découlant des activités menées pendant la période intersessions, qui seront transmises aux organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM), assorties de la demande que leur utilisation soit encouragée au niveau des pays;
 - b) le *Plan d'action visant à renforcer l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques*, qui constitue un instrument essentiel proposant tout un éventail de mesures que les parties prenantes du CSA sont invitées à prendre afin d'améliorer l'utilité, l'appropriation, la connaissance et l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques;
 - c) la version actualisée de la section à évolution continue du Programme de travail pluriannuel du CSA 2024-2027, dans laquelle la FAO, le FIDA et le PAM sont appelés à honorer l'accord verbal par lequel ils ont accepté de partager équitablement les coûts afférents au budget du secrétariat du CSA, sous la forme de contributions en espèces ou en nature.
2. Les débats qui ont eu lieu pendant la session ont témoigné de la grave préoccupation suscitée par la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans différentes régions du monde ainsi que des difficultés immenses qui subsistent sur la voie de l'objectif de développement durable 2, «élimination de la faim», d'ici à 2030. Le Secrétaire général de l'ONU s'en est fait l'écho lors de l'allocution prononcée devant les participants de la session, indiquant que «l'un des signes les plus préoccupants de cette désorientation est notre incapacité à garantir à chacun une alimentation saine et abordable».
3. Les discussions ont aussi porté sur la nécessité de ne pas utiliser la nourriture et l'eau comme armes de guerre dans les zones de conflit, conformément aux obligations édictées dans les règles de droit humanitaire international et dans le *Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées* du CSA.
4. Le Comité a appelé toutes les parties prenantes à participer à l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, en étroite collaboration avec le CSA, et les a invitées à participer au Sommet «Nutrition pour la croissance» en 2025. Il s'est également félicité de la proposition consistant à

organiser une deuxième Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural en 2026.

5. Par ailleurs, le Comité a reçu le 19^e rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN), intitulé *Renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale*, qui servira de base à l'élaboration d'un ensemble convenu de recommandations de politique générale devant être présenté au Comité pour approbation à sa 53^e session, en octobre 2025.
6. Le rapport de la Présidente sur la gouvernance collaborative en vue d'une action concertée a été présenté, de même qu'un appel à une vaste mobilisation au titre de cet axe de travail.
7. En outre, l'ordre du jour a permis des échanges approfondis entre les parties prenantes du CSA sur les questions ci-après:
 - a) expériences acquises dans l'utilisation et l'application des *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*;
 - b) importance de l'intégration et de l'adaptation des *Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition* dans la législation, les stratégies, les politiques, les programmes, les plans d'action et les cadres nationaux.
8. Je tiens à adresser mes vifs remerciements à toutes les délégations qui, par leur participation constructive et dans un esprit de coopération et de compromis, ont contribué à mettre la dernière main aux travaux de la 52^e session du CSA par consensus.

M^{me} Nosipho Nausca-Jean Jezile, Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale